

Interpellation

N° : 836

Quid des prestations universitaires offertes à l'Hôpital du Jura ?

Dans le rapport de la Commission d'enquête sur la situation financière et administrative de l'Hôpital du Jura que le Parlement jurassien a adopté le 26 octobre 2005, une des mesures proposées pour assurer la viabilité de l'Hôpital du Jura (H-JU) consiste à favoriser le développement des centres de compétences dans différents domaines médicaux.

L'inauguration, le 21 juin 2012, du Centre de rééducation de l'H-JU sur le site de Porrentruy a concrétisé cette volonté d'assurer la pérennité des prestations de haute qualité offertes par l'H-JU.

Parallèlement à cette démarche et pour offrir d'autres prestations de très haute qualité à l'H-JU, des conventions ont été signées avec des hôpitaux universitaires dans les domaines de la chirurgie bariatrique et de l'oncologie gynécologique.

C'est avec succès que, depuis plusieurs années, des professeurs universitaires se déplacent à Delémont pour opérer des patients jurassiens, à la grande satisfaction de ces derniers. Ces collaborations assurent non seulement des soins spécialisés de très haute qualité, mais contribuent aussi à partager des compétences rares, à favoriser la formation et à augmenter le nombre de cas qui peuvent être pris en compte dans la recherche universitaire.

La nouvelle liste hospitalière publiée au début de l'année 2015 nous interpelle dans la mesure où elle semble remettre en cause ces collaborations qui ont été difficiles à concrétiser et qui répondent aux attentes de la population jurassienne.

Si pour la chirurgie bariatrique une solution est sur le point d'aboutir, le domaine de l'oncologie gynécologique semble poser un problème.

Selon la proposition du Département de la santé et des affaires sociales, l'abandon de cette collaboration obligerait les patients à quitter le Jura et à aller se faire opérer à Neuchâtel, dans un hôpital dont les compétences actuelles ne sont pas du niveau universitaire.


Cette décision va diviser la population jurassienne en deux catégories : ceux qui auront une assurance complémentaire et pourront être pris en charge où bon leur semble dans un hôpital universitaire et ceux qui auront l'obligation d'aller dans l'hôpital imposé par la liste hospitalière, d'où une médecine à deux vitesses. Situation qui, aujourd'hui, n'existe pas grâce à la collaboration mise en place avec les HUG.


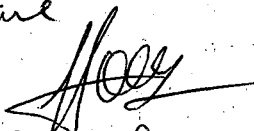
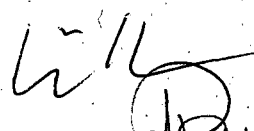
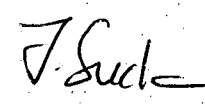
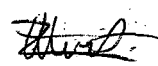

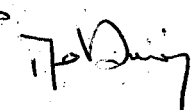
Cette situation, qui nous préoccupe, nous incite à demander au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Quel bilan le Gouvernement tire-t-il de la collaboration qui a été réalisée avec les HUG depuis 2008, dans le domaine de l'oncologie gynécologique ?
- Comment le Gouvernement justifie-t-il le fait qu'il renonce à des prestations universitaires réalisées dans le Jura pour obliger les patientes jurassiennes à devoir se rendre à Neuchâtel pour se faire opérer dans un hôpital qui fait partie des plus petits de Suisse romande ?
- Quel est le bilan d'activité de l'hôpital de Neuchâtel dans le domaine de l'oncologie gynécologique ?
- Combien de cas le médecin spécialiste de Neuchâtel, respectivement celui des HUG, ont-ils opérés en 2014 ?
- Un des critères qui semble poser problème est celui de la disponibilité du spécialiste qui doit pouvoir être présent sur le site de l'H-JU en moins d'une heure. Depuis 2008, combien de cas en oncologie gynécologique ont-ils nécessité l'intervention urgente du spécialiste dans un tel délai ?
- Quels autres critères non respectés par les HUG remettent-ils en cause la collaboration existante entre cet hôpital et l'H-JU ?
- L'instabilité en matière de planification hospitalière qui règne à Neuchâtel et qui s'est accentuée depuis le début de cette année ne devrait-elle pas être prise en compte dans les critères d'analyse du Gouvernement et inciter ce dernier à réexaminer sa position sur la collaboration avec les HUG ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 25 février 2015

L'auteur

Gabriel Willemin

   
H-Fr. Onenap   
V. Schumann 